

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	2 janvier 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	33	N° de la délibération	10. CA 2023 01 10
Représentés	2	Objet	Commission finances
Votants	35		

Le 10 janvier 2023 à 16H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Lorient Agglomération, Quai du Péristyle, 56100 Lorient, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 janvier 2023.

Participants (33) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2), M. Fabrice LOHER, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET, Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Françoise CERZ, Mme Marie-Jo LE BRETON (ne vote plus à compter de la délibération N°23), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, M. Gilles CARRERIC, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, Mme Anne BASTIEN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Nadia FROGER, Mme Sandrine TRELLO, Mme Hélène LE GALL

Excusés ayant donné pouvoir (2) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à M. GUEGAN), M. Yves GICQUELLO (pouvoir à Mme CERZ).

Le CCH permet aux Offices de créer des commissions facultatives pour suivre et organiser des activités spécifiques. Il est ainsi proposé de créer une « Commission finances », chargée :

- De valider l'état d'avancement de l'exécution budgétaire délibérée en Conseil d'administration,
- d'arbitrer les orientations prévisionnelles et les différentes hypothèses liées à la prospective financière,
- de travailler sur les scénarii de financements alternatifs (titres participatifs, etc...),
- de suivre la réalisation des engagements financiers de l'Office à l'échelle des différents territoires du Morbihan, constitués par le EPCI.

La Commission finances peut se réunir préalablement au Conseil d'administration pour préparer les délibérations, soumises à débat et approfondir, avec les équipes de Morbihan Habitat, les sujets présentés en Conseil.

Il vous est proposé de constituer une Commission finances, comprenant 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, et le Directeur général.

Enfin, il vous est proposé de fixer le quorum à au moins 2 membres, deux administrateurs ou leurs suppléants.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- Valide la constitution d'une Commission finances,
- procède à la désignation des membres de la Commission, en désignant les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Hélène HERRY	Madame Hortense LE PAPE
Monsieur Marc BOUTRUCHE	Monsieur David ROBO
Monsieur Jean-Noël TEXIER	Monsieur Philippe LE RAY